L'Administration communale de Honnelles et l'échevinat des sports vous proposent :

CEMIS 2023

Cycle d'Education Motrice et d'Initiation Sportive
Donné par un professeur d'éducation physique

Multisports

Février - Mars 2023

Initiative faisant suite à l'arrêt des stages Cemis qui étaient proposés par la Province de Hainaut.

BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS – CEMIS - À renvoyer

- par courrier à : Administration communale de Honnelles,
  Service des Sports, 1 rue Grande 7387 Honnelles
- par mail : carine.jeanmotte@honnelles.be
- par Téléphone : 065/75 92 22

NOM	
PRÉNOM	
SEXE	
LIEU ET DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
TÉL	
E-MAIL	
NOM PRÉNOM DU CHEF DE FAMILLE	
ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DE CELLE DU STAGIAIRE)	

Veuillez cocher le groupe choisi :

- de 6 ans à 8 ans : 12 places **0**

- de 9 ans à 12 ans : 12 places **0**

Date limite d'inscription : vendredi 20 janvier 2023

Je soussigné Madame / Monsieur :

Déclare que l'enfant inscrit et apte à pratiquer une activité sportive.

AUTORISATION PHOTO : **OUI** ○ **NON** ○

SIGNATURE (Père – Mère – Tuteur)

.....

HONNELLES

7 séances de février à mars 2023

Les mercredis de février 2023	Les mercredis de mars 2023
01/02/2023	08/03/2023
08/02/2023	15/03/2023
15/02/2023	22/03/2023
	29/03/2023

35 € pour les 7 séances

de 14h à 15h30 ; les 6 ans à 8 ans (12 places)
de 15h30 à 17h : les 9 ans à 12 ans (12 places)

IMPORTANT

1. Dès réception de ce bulletin, un courrier sera envoyé avec les modalités de paiement.
2. Le nombre d'inscrits pourrait être modifié selon le protocole sportif. Les mesures de sécurité en vigueur seront d'application.
3. Vos données personnelles sont uniquement utilisées pour les besoins du service selon les normes GPD.

Rendez-vous :

MERCREDI 1 FEVRIER 2023

Salle de sport de Montignies-sur-Roc 6, La Roquette 7387 Honnelles

INSCRIPTIONS ET DROIT DE PARTICIPATION

- Le nombre de places étant limité, les bulletins seront enregistrés dans l'ordre de leur arrivée

- Tenue sportive indispensable

- L'administration communale décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur ainsi qu'en cas d'accident en dehors des heures d'activité

- L'administration communale se réserve le droit de supprimer un stage si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant ou en cas de désistement d'un animateur

- Sauf contre ordre de votre part, (à indiquer en bas de page 2 du présent document) les photos de votre enfant pourraient apparaitre sur la page FB de la commune ou dans le bulletin d'informations de Honnelles

- L'administration communale se réserve le droit de refuser une inscription si celle-ci n'est pas conforme (âge, soucis de santé, ...)

- Toute inscription sera validée et acceptée lorsque le paiement aura eu lieu

- Aucun paiement ne sera accepté durant le stage